

**LISTE DES EXTRAITS du Procès-Verbal du Conseil Municipal
SEANCE DU 8 juillet 2022**

Conseillers élus : 15 Conseillers en fonction : 15 Conseillers présents : 10

Convocation : 04/07/2022

Affichage des points à l'ordre du jour : 18/07/2022

Affichage des extraits du conseil Municipal : 22/07/2022

Contrôle de légalité 18/07/2022

Sous la présidence de M. BOYON Benoît, 1^{er} adjoint

Etaient présents : Jean-Louis SCHWENDIMANN 2^{ème} adjoint, Jean-Paul KIRCHER 3^{ème} adjoint, Nathalie WALTER, Mireille FRANTZ, Bertrand NEHLIG, Michel WEIDMANN, Lionel SEENE, Anthony LANG et Guillaume BACHER.

Absents excusés :

M. Jean-Marc SCHMITT donne pouvoir à Jean-Louis SCHWENDIMANN

M. Benoît LIEB donne pouvoir à Benoît BOYON

Mme Svenja BENDER donne pouvoir à Michel WEIDMANN

Mme Florence PETIT donne pouvoir à Benoît BOYON

Mme Nadia DUDT donne pouvoir à Lionel SEENE

Le secrétaire de séance est Nathalie WALTER

34-2022/7-7.5 Subventions voyages scolaires

En référence à la délibération du 7 juin 2016 fixant la participation financière aux frais pour les voyages d'études des enfants de Harskirchen à 25 euros par an.

Le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de 25 euros à Monsieur John Greff et M. Evann KURTZ, lycéens à Sarre-Union, pour un voyage à Briançon du 7 au 11 juin 2022, et autorise l'ouverture de crédits au compte 6574 (ligne voyages, écoles, collèges, Lycées, paroisses).

35-2022/2-2.3. Compte-rendu du Maire des décisions prises en vertu des délégations données

Décision prise par Monsieur le Maire dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal en date du 10 juillet 2020.

- 2022-JUIN-001: non usage du droit de préemption urbain parcelle 71 section 6 lieu dit Hahnengarten

36-2022/3-3.3. Annulation des délibérations 26 et 33 – locations

Suite aux délibérations prises en date du 2 juin 2022, le 1^{er} adjoint informe les conseillers que les locataires se sont rétractés et qu'il n'y a plus lieu d'établir un contrat ou une convention. Aussi cette délibération annule celles du 2 juin 2022 concernant les points 26 et 33.

37-2022/1-1.4 club house

Messieurs Boyon, Seene et Schwendimann, présents lors de la réunion avec la représentante du CAUE, Mme Pezzoli, prennent successivement la parole afin d'expliquer l'intervention du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement d'Alsace pour accompagner la commune concernant le projet du club house. Le CAUE, accompagne et conseille la commune, après prise en compte du besoin, pour l'intégration du projet dans le bâti existant, la définition d'un cahier des charges, ainsi qu'une aide pour le choix d'un maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adhérer au CAUE, et autorise la signature du bulletin d'adhésion.

Dès réception d'une convention par le CAUE, celle-ci sera soumise au Conseil Municipal pour approbation.

38-2022/3-3.3 Convention location salle polyvalente pour gymnastique douce

En référence au point N°24 du 2 juin 2022 concernant la convention de location de la salle polyvalente pour des cours de gymnastique douce, le 1^{er} Adjoint informe le Conseil Municipal de la demande de Mme Boyon Nathalie concernant la révision du prix de la location. Proposition est faite de facturer 5 euros par séance, et la remise d'un état trimestriel en mairie permettant l'émission du titre de recette. Cette convention prendra effet le 1^{er} septembre 2022.

39-2022/7-7.6 Révision prix de la cantine et logiciel pour le périscolaire

En référence à la réunion des Maires du RPI en date du 27 juin 2022, le 1^{er} Adjoint soumet aux conseillers les points suivants :

1- Révision prix du périscolaire, cantine et participation des communes rentrée 2022/2023

Maintien de la participation communale de 3 euros par enfant et par repas pour les enfants domiciliés à Harskirchen. Pour les enfants issus de communes hors RPI, cette part incombera à la famille et sera rajoutée au prix du repas.

Suite au courrier du traiteur « La toque dorée » du 27 avril 2022, nous faisant part d'une augmentation du prix à effet du 01/05/2022 et passant à 5,25 euros par repas au lieu de 5,06. L'application de ce nouveau tarif pour les parents prendra effet à la rentrée, avec insertion dans le règlement que toute hausse des prix intervenant au courant de l'année sera supportée par les parents.

Le prix concernant le périscolaire reste inchangé.

Ce point est validé par le Conseil Municipal. Proposition est faite d'effectuer une enquête de satisfaction auprès des enfants au courant du 1^{er} trimestre 2022.

2- Acquisition d'un logiciel de gestion du périscolaire et de la cantine

Le 1^{er} Adjoint informe les conseillers que les représentants du RPI ont validé l'acquisition du logiciel E-Ticket pour la gestion du périscolaire et de la cantine.

Après délibération, le Conseil Municipal, donne son approbation pour cette acquisition, et autorise le Maire à signer le bon de commande de la Société E-ticket.

40-2022/7-7.1 Ouverture de crédits budget périscolaire

Suite à la validation du devis de la Société E-ticket, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote l'ouverture de crédits pour le budget du périscolaire, comme suit :

Dépenses de fonctionnement : compte 611 : 1400 euros

Recettes de fonctionnement : compte 74718 : 1400 euros

41-2022/7-7.10 Facturation plaques jardin du souvenir

Suite à la dispersion de cendres dans le jardin du souvenir, et l'obligation de mettre une plaque mentionnant le nom du défunt, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des tarifs, décide de refacturer ces frais aux familles du défunt pour un montant de 100 euros. Ce montant correspond à la mise en place d'une plaque en laiton avec gravure.

42-2022/8-8.5 Pompe d'arrosage terrain à la zone de loisirs

Le Conseil Municipal est favorable à la modification de l'alimentation de la pompe d'arrosage, l'alimentation de celle-ci se fera directement d'un coffret existant d'env. 25 ml de câble au lieu des 100 ml initialement prévus. Monsieur Lionel SEENE précise que le niveau de l'étang a baissé ces 3 dernières semaines, alors qu'il n'y a pas eu d'arrosage. Il informe également que le CSI a demandé une étude auprès du SDEA qui révèle qu'un arrosage tous les 2 jours pendant 3 mois entraîne une baisse du niveau d'eau de l'étang de 13 cm.

Suite à l'intervention d'une personne extérieure ayant arrêté l'alimentation d'eau, et dont l'identité n'est pas connue à ce jour, le Conseil Municipal décide la mise en place d'un cadenas sur le local pompe.

44-2022/3-3.1 Vente de terrain Baeringer

Le 1^{er} Adjoint soumet aux Conseillers la demande de Monsieur Sébastien Baeringer, domicilié 10 rue du canal à 67260 HARSKIRCHEN qui souhaite acquérir partiellement le terrain sis section AD parcelle 82 lieu dit Auberg pour une surface approximative de 46,39 ares, la surface réelle sera transmise après arpentage. Il s'agit de la surface non exploitable du terrain, non incluse dans le bail de fermage de Monsieur Henriot.

Le Conseil Municipal est favorable à la vente et autorise le Maire à signer les documents relatifs à l'arpentage.

45-2022/1-1.1 Fenêtres logements zone de loisirs

En référence à la délibération du 29 mars 2022, approuvant le plan de financement pour le remplacement des fenêtres des logements à la zone de loisirs, et l'autorisation de signature d'un devis auprès de la Société Bieber PVC de Diemeringen, le 1^{er} Adjoint informe d'un surcoût suite à la modification du devis.

Le Conseil Municipal, valide ce nouveau devis de l'entreprise BIEBER PVC, pour un montant de 14013,72 euros H.T. soit 14784,47 euros TTC et autorise le Maire à le signer

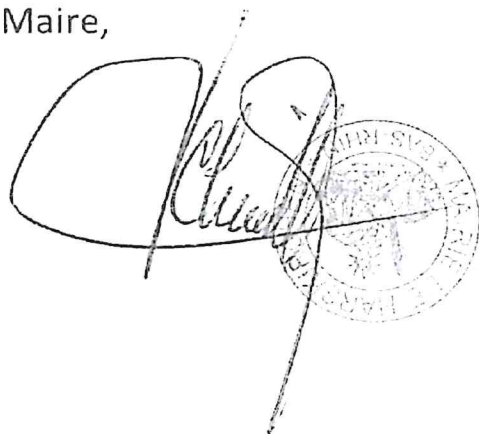
46-2022/7.7-5 Subvention championnat de monocycle - Thomas CHRISTOPHE

Le Conseil Municipal, décide de verser une subvention de 150 euros à Monsieur Thomas Christophe pour la participation au championnat du monde de monocycle. Cette somme sera imputée sur ligne « voyages, écoles, collèges, lycées, paroisses » au compte 6574.

Pour extrait certifié conforme,

Harskirchen, le 18/07/2022

Le Maire,

A handwritten signature in black ink is written over a circular official seal. The seal contains the text 'MUNICIPALITE DE HARSKIRCHEN' and 'LE MAIRE' around the perimeter, with a central emblem. The signature is written in a cursive style, crossing the seal.

Accusé de réception en préfecture
067-216701839-20220708-EX34CM08-07-22-DE
Date de télétransmission : 18/07/2022
Date de réception préfecture : 18/07/2022